



LA LETTRE DU MAIRE

MAI 2016 - n°22

Au mois de mai, fait « ce qu'il te plaît » dit-on. Heureusement, car au mois d'avril, il ne fallait surtout pas se « découvrir d'un fil ». Le beau temps, malgré tout, revient progressivement et avec lui son lot de travaux des champs, de mises à jour des équipements estivaux, des projets de vacances. Le beau temps revient et des règles de voisinage s'imposent. Vous les découvrirez à nouveau cette année dans ces lignes. Quelques nouvelles également des Référents de quartier et du Comité de Jumelage. D'autres articles viennent compléter cette lettre, je vous en souhaite bonne lecture. Dernière minute, hier soir avait lieu en séance du Conseil Municipal, la présentation aux élus du Plan Local d'Urbanisme. Un travail sérieux a été accompli. Merci à ceux qui œuvrent dans le sens d'une politique de développement paysagère, urbaine et économique de notre commune.

Les Référents de quartier : N'hésitez pas à les contacter !

Depuis la création des « référents de quartier » le 9 juillet 2014, réunion à laquelle 19 bénévoles s'étaient inscrits, le groupe s'est étoffé et compte aujourd'hui 26 membres. Ceci prouve un réel intérêt pour notre commune. Vous trouverez les coordonnées des référents dans le dernier bulletin municipal. Grâce aux demandes que vous nous signalez, il a été possible de créer un véritable lien social entre St Clairais et la Municipalité pour contribuer à améliorer votre quotidien.

Quelques exemples de travaux réalisés :

- ▶ **Varambon** : Installation d'un banc sous l'abribus (très apprécié par les utilisateurs).
- ▶ **Glavay** : Bancs avec dossiers sur l'aire de jeux.
- ▶ **Pré Margot** : Poubelles mises en place.
- ▶ **Grouillères** : Création d'une zone bleue pour le stationnement devant l'école.

Intervention du policier municipal :

- ▶ Aboiements intempestifs.
- ▶ Haies débordantes.
- ▶ Stationnements gênants.
- ▶ Conflits de voisinage.



Certaines demandes sont actuellement en attente. Elles exigent un délai plus long.

Nous tenons à remercier l'ensemble des référents pour leurs qualités : dévouement, efficacité et dynamisme.

L'association du Comité de Jumelage a décidé d'ajourner la venue de l'« Harmonie de Mammola », prévue en juillet 2016. Décision sage, mais difficile à prendre par les membres de cette association. Après quelques mois de préparation et, la date approchant, il a fallu se raisonner car le projet n'était pas totalement prêt. Les hébergements étaient presque tous trouvés et le budget aurait pu être équilibré mais il manquait surtout des volontaires pour accompagner les Italiens pendant une semaine...La durée du séjour était peut-être un peu longue, mais je tiens à souligner le travail fait par les membres de cette association et à remercier les habitants qui ont proposé d'héberger les italiens. J'espère que certains d'entre vous rejoindront cette association et que ce projet pourra être réalisé en 2017.

Olivier MERLIN

Le Comité de Jumelage recherche de nouveaux membres. Nous devons être plus nombreux afin d'établir des relations régulières, rendre actif les citoyens des deux communes, permettre de partager nos cultures et modes de vie. Si nous n'avons pu faire aboutir le projet de visite de nos amis musiciens de l'Armonie del Ciaro de Mammola pour cet été, espérons que cela ne soit que reporté !



Merci à tous ceux qui s'étaient déjà proposés pour l'hébergement, et à tous les autres, particuliers et associations qui nous soutiennent : Grazie mille.

Merci également à la municipalité pour le soutien et l'aide apportée tout au long de l'année, tant au niveau de la subvention que de la mise à disposition de salles ou équipements. Le comité a commencé une programmation : chansons, cinéma, conférences et spectacles destinés à couvrir ses frais et financer ses futurs projets.

Le bureau : Jean Murruni président, Chantal Dupent et Vincent Bruzesse vices présidents, Fred Desseignet trésorier, Cathy Berger secrétaire, Lucienne et Franck Furfaro adjoints. Rejoignez-les sur

jumelages.stclairdurhone@gmail.com. Courrier à : Hôtel de ville, place Charles de Gaule 38370 St Clair du Rhône.

Le dispositif ORSEC :

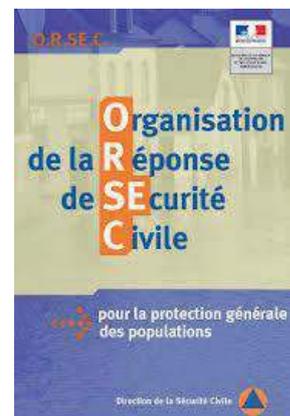
Le terme ORSEC est l'acronyme d'**Organisation de la Réponse de Sécurité civile**, anciennement Organisation des Secours. C'est un système polyvalent de gestion de la crise (organisation des secours et recensement des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre en cas de catastrophe). On ne parle plus de déclenchement du plan ORSEC mais d'activation du dispositif ORSEC. Le plan ORSEC départemental a pour objectif de **mettre en place une organisation opérationnelle, permanente et unique de gestion des événements affectant gravement la population**. Le plan est conçu pour **mobiliser et coordonner, sous l'autorité unique du préfet, les acteurs de la sécurité civile** au-delà du niveau de réponse courant ou quotidien des services.

L'approche du nouvel ORSEC peut ainsi se résumer en :

- ▶ **un réseau** de sécurité civile,
- ▶ **une doctrine opérationnelle**, avec une organisation renouvelée,
- ▶ **des exercices**, aboutissement du processus de planification.

ORSEC constitue un moyen de réponse commun aux événements, quelle que soit leur nature (accident, catastrophe, terrorisme, sanitaire). Le dispositif organise la mobilisation, la mise en œuvre et la coordination des actions de toute personne publique et privée concourant à la protection générale des populations. Il doit aboutir à une maîtrise partagée de tous les acteurs publics ou privés, pouvant intervenir dans la sphère de la protection des populations, des animaux et des atteintes aux biens et aux réseaux.

Le dispositif opérationnel ORSEC est adapté à la nature, à l'ampleur et à l'évolution de l'événement par son caractère progressif et modulaire. Le préfet peut ainsi, si la situation l'exige, utiliser tout ou partie des éléments du dispositif ORSEC.



Le Centre de loisirs :



Durant les vacances, le centre de loisirs a accueilli les enfants pour 15 jours d'activités axées sur Pâques et la pâtisserie.

Outre les bons petits gâteaux que les enfants ont préparé, ils ont aussi fabriqué leurs propres paniers pour partir à la chasse aux œufs !

Au cours de la journée "Danse avec les stars", ils ont confectionné leur costume, écrit la mise en scène et réalisé le spectacle.

Le jeudi 21, un jury spécial composé d'élus, du directeur général des services, du directeur ALSH et d'une maman a participé à un « kim gout ». Les yeux bandés, les membres du jury devaient reconnaître les ingrédients des recettes. Autant dire que les enfants se sont appliqués car dans le jury était présente une pâtissière professionnelle. Mais le défi a été remporté haut la main.

Une sortie à la ferme aux crocodiles a été organisée, les enfants ont pu approcher, de très près, ces gros reptiles et ont participé à une chasse au trésor. Ils sont repartis avec de bons souvenirs.

Pour conclure, une « boum » qui a vu les enfants se déhancher sur des rythmes endiablés avec leurs animateurs.

Quelques règles de civisme pendant l'été :



- les feux de végétaux sont interdits (arrêté préfectoral n° 2013-322-0020).
- l'utilisation de matériaux bruyants (tondeuses, tronçonneuses...) n'est autorisée qu'aux horaires suivants (arrêté préfectoral n° 97-5126) :
 - ✓ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
 - ✓ Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
 - ✓ Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Dates à retenir :

Dimanche 22 mai, **Foire Artisanale de printemps**, organisée par le Comité des Fêtes à l'Espace Jean Fournet, de 9h à 18h, entrée gratuite, buvette, hot dog, sandwiches.

Mardi 24 mai, Réunion publique, **élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme)** 19h Salle polyvalente Espace Jean Fournet.

Le voyage du CCAS, aura lieu cette année le 9 juin, à destination de Vichy.

Samedi 11 juin **Journée découverte des Associations du SIGIS** qui aura lieu au Stade Henri Fouchard de 9h30 à 18h00.

Une quinzaine de clubs présenteront leurs sports aux enfants des écoles de Condrieu, Les Roches de Condrieu et St Clair du Rhône.



A très bientôt pour une prochaine lettre...
Le Maire, Olivier MERLIN.